



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 30 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2018/07

Objet : ZA Borio Novo à Vielmur sur Agout : demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 pour l'extension de la zone

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la volonté et de l'urgence d'aménager la zone d'activités Borio Novo située sur la Commune de Vielmur sur Agout.

Cette zone d'activités est très sollicitée par les entreprises mais la CCLPA ne peut proposer à l'heure actuelle des terrains pour leur installation. Il serait souhaitable d'aménager les terrains au Nord qui ont été transférés par la commune en 2017 et les terrains situés en zone AUx (zone Est) dès que la maîtrise foncière sera acquise. L'aménagement se ferait en deux parties (zone Nord et zone Est pour un total de 2 ha 48 a) et permettrait la création d'une quinzaine de lots. Le projet d'aménagement consisterait en la création d'une voirie centrale et la viabilisation de l'ensemble des terrains.

Monsieur le Président détaille le plan de financement correspondant au projet d'extension de la zone d'activités Borio Novo :

Etat (35 %)202.551,72 € (DETR 2018)
CCLPA (65 %) <u>376.167,49 €</u>
	578.719,21 € HT

Monsieur le Président propose d'approuver l'extension de la zone d'activités Borio Novo située sur la Commune de Vielmur sur Agout et propose de solliciter l'Etat pour une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 à hauteur de 35 %, conformément au plan de financement détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : M. Galzin) :

- approuve le projet d'extension de la zone d'activités Borio Novo et le plan de financement correspondant, comme détaillé ci-dessus,
- sollicite de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR 2018 une subvention à hauteur de 35% soit 202.551,72 €,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 31 janvier 2018.



Le Président,
Raymond GARDELLE